

**Rapporteur :**

**Monsieur DECUYPERE**

**COMITE SYNDICAL**

**DU**

**24 SEPTEMBRE 2024**

**Objet : Synthèse des décisions du Président**

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Décision 2024-52 :** Décision annulée et remplacée par la décision 2024-59

**Décision 2024-53 :** Décision annulée et remplacée par la décision 2024-68

**Décision 2024-54 :** Concernant la signature d'un marché à procédure adaptée entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et :

- ARVAL SERVICE LEASE en ce qui concerne le lot 1 : LLD et entretien complet de deux véhicules légers neufs hybrides. Il s'agit de véhicules TOYOTA Yaris hybride 116 ch Dynamic Business Beyond Zéro :
  - Véhicule hybride n° 1 pour un montant mensuel de 358,25 euros HT sur une durée de 36 mois ou 60.000 km, soit un montant total de 12.897,00 euros HT ;
  - Véhicule hybride n° 2 pour un montant mensuel de 402,95,00 euros HT sur une durée de 36 mois ou 90.000 km, soit un montant total de 14.506,20 € HT
- METIN SERVICES AUTOMOBILES en ce qui concerne le lot 2 : LLD et entretien complet d'un véhicule léger neuf électrique. Il s'agit d'un véhicule PEUGEOT Nouvelle E-208 Allure 136ch, pour un montant mensuel de 591.40 € HT sur une durée de 36 mois ou 60.000 km, soit un montant total de 21.290,40 € HT.

**Décision 2024-55 :** Concernant la signature d'une convention de mise à disposition d'un composteur pédagogique à titre gracieux entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'ALSH Charles de Gaulle jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

**Décision 2024-56 :** Concernant la signature d'une convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le SDIS de Lizy-sur-Ourcq jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

**Décision 2024-57 :** Concernant la signature d'un contrat de Protection de Travailleurs Isolés (PTI) pour deux agents du SMITOM du Nord Seine-et-Marne entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société ERYMA TELESURVEILLANCE ayant pour objet la mise à disposition de deux PTI sous la forme de montres connectées avec abonnements sans géolocalisation en télésurveillance un montant de :

- 7.00 € HT par mois et par PTI, soit au total 168,00 € HT par an ;
- 76.50 € HT par intervention par une société mandatée par la société ERYMA TELESURVEILLANCE.

**Décision 2024-58 :** Concernant la signature d'un marché 2024-12 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la passation de la prochaine concession pour les unités de gestion des déchets du syndicat entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société SAGE ENGINEERING – Bureaux flottants « Filomène » - 45 Quai Charles Pasqua – 92300 LEVALLOIS-PERRET pour un montant total de 197.475,00 € HT pour la durée totale du marché comprenant :

- une tranche ferme en trois phases
  - Phase 1 : Audit des équipements
  - Phase 2 : Etude stratégique
  - Phase 3 : Accompagnement à la réalisation de la procédure de consultation pour la future concession.

**Décision 2024-59** : Concernant la signature d'un marché de conception graphique, de fabrication et de pose de panneaux pédagogiques entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société PIC BOIS RHONE ALPES SARL – ZI La Bruyère – 01300 BREGNIER-CORDON, pour un montant de 26.761,45 € HT, à réaliser pour au plus tard le 31 décembre 2024.

**Décision 2024-60** : Concernant la signature d'une convention de mise à disposition d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et Montgé-en-Goële pour le cimetière situé Rue Neuve, jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

**Décision 2024-61** : Concernant la signature d'un contrat d'entretien des espaces verts du syndicat entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société NATURE et PAYSAGES, pour un montant annuel de 1.690.00 € HT. 65 rue Ampère, BP 87, 77402 LAGNY-SUR-MARNE CEDEX, pour un montant annuel de 1.690,00 € HT et pour une durée de 12 mois à compter du 1er mai 2024, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

**Décision 2024-62** : Concernant la signature d'une convention d'adhésion pour les prestations de Services de Prévention et de Santé au Travail entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le SIMT Service de santé au Travail Interentreprises pour les prestations de Médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une année. Les cotisations s'élèvent à 106,00 € HT, le droit d'entrée à 8,00 € HT et les pénalités d'absentéisme à 45,00 € HT par agent.

**Décision 2024-63** : Concernant la signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA) de services, sous forme d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande, de prestations de conseil et de représentation juridique, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et les trois sociétés suivantes :

- ADMYS AVOCAT - 40-41 quai Fulchiron, 690005 LYON ;
- RAVETTO ASSOCIES AARPI - 19 rue de Milan - 75009 PARIS ;
- SENSEI Avocats – SCP LONQUEUE – SAGALOVITSCH – EGLIE-RICHETERS Associés - 6 avenue de Villars -75007 PARIS.

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant total maximum de 55.000 € HT par an et pour une durée d'1 an à compter de sa date de notification aux titulaires ; il est reconductible tacitement 3 fois.

**Décision 2024-64** : Concernant la signature d'un marché de travaux sous forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extention de la déchèterie de Meaux entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la SASU BE MACO. Le marché est conclu pour un montant total de 113.725,00 € HT.

**Décision 2024-65** : Concernant la signature d'une convention entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour le prêt du matériel, à titre gracieux pour la période du 13 juin 2024 au 13 juin 2025 inclus.

**Décision 2024-66** : Concernant la signature d'une convention de formation sur le thème « le gaspillage alimentaire en restauration collective » entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le CNFCE – 38 rue Viala – 75015 PARIS, destinée à 5 agents du syndicat et 5 agents des 4 intercommunalités adhérentes pour un montant de 1.220,00 € HT, pour une durée de 7h00, durant la journée du lundi 16 octobre 2024, en présentiel.

**Décision 2024-67** : Concernant la signature d'une convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la mairie de Chambry sur le site Chemin des Dames de Fontaine, jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

**Décision 2024-68** : Concernant la signature d'un avenant n° 3 au MAPA 2019-02 Location et entretien de deux véhicules légers, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et

PEUGEOT METIN SA – 81 avenue du Président Roosevelt – 77100 MEAUX modifiant les échéances mensuelles et la durée du marché de location et d'entretien en ce qui concerne :

- le véhicule électrique Peugeot Nouvelle e-208 immatriculé FQ-073-XT : le contrat prendra fin le 07 octobre 2024 au lieu du 07 août 2024 ; le montant mensuel, garantie perte financière comprise, passe ainsi à 351,14€ HT, au lieu de 297,06€ HT
- le véhicule diesel Peugeot Nouvelle 208, immatriculé FR-446-TMP : le contrat prendra fin le 25 novembre 2024 au lieu du 25 septembre 2024 ; le montant mensuel, garantie perte financière comprise, passe ainsi à 268,29€ HT au lieu de 254,52€ HT.

**Décision 2024-69** : Concernant la signature d'un contrat de vérification des extincteurs, blocs de sécurité, dispositif de désenfumage, alarme incendie entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société TSI EXTINCTEURS – 9 rue des Margats – BP 49 \_ 77521 COULOMMIERS pour un montant total annuel de 441,31 € HT et pour une durée de 3 ans avec reconduction expresse.